

PAC 2013

Dacian CIOLOS à l'écoute des Présidents de Chambres d'agriculture

Le 25 mai dernier à Paris, Dacian CIOLOS, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural a participé, dans le cadre du Comité des régions des Chambres d'agriculture à une séance de travail sur la PAC post-2013.

Lors de cette rencontre le Président de l'APCA, Guy VASSEUR, a présenté les priorités et les positions des Chambres d'agriculture sur l'évolution de la PAC. Le Commissaire a indiqué qu'il partageait les mêmes objectifs stratégiques de sécurité alimentaire, de développement des territoires et de gestion durable des ressources naturelles. De son point de vue, ces trois objectifs caractéristiques du modèle agricole européen sont intrinsèquement liés et doivent être recherchés, tant dans les mesures du premier pilier (gestion des marchés, soutien des revenus) que du second pilier (développement rural) qui sont complémentaires.

Un débat difficile

Dacian CIOLOS a par ailleurs expliqué la difficulté du débat en cours au niveau européen. L'actuel Collège des Commissaires se trouverait toutefois moins opposé à la PAC que lors des mandats précédents. Pour en défendre le bien-fondé, le Commissaire met en avant les effets transversaux de cette politique sectorielle, évitant ainsi une opposition frontale avec les Commissaires chargés de l'environnement, du climat ou du budget.



Face à la concurrence budgétaire d'autres politiques européennes majeures (transport, énergie, infrastructures, immigrations...), la PAC doit apporter la preuve qu'elle remplit différentes missions : économiques, écologiques, aménagement du territoire... Le risque évoqué d'une baisse de 25 % des montants qui y sont alloués peut toutefois être écarté. Le Commissaire souhaite cependant freiner les velléités de financement de la politique environnementale et climatique au détriment du budget de la PAC, considérant que ces questions seront abordées plus efficacement dans le cadre de la politique agricole.

Des préoccupations sur les accords commerciaux

En réponse aux préoccupations exprimées par Guy VASSEUR sur les accords commerciaux à venir, Dacian CIOLOS a rappelé que l'UE, exportateur majeur de produits agroalimentaires, ne pouvait adopter uniquement une approche défensive sur les produits agricoles. C'est pour-

quoi la politique de promotion vers les marchés où ses Etats-membres se trouvent compétitifs devient une priorité. Il s'est néanmoins opposé au souhait du Commissaire au Commerce, Karel DE GUCHT, d'aboutir à un accord ambitieux mais risquant d'être déséquilibré avec le Mercosur.

Dans une UE à 27, plus ouverte au commerce mondial, les outils de gestion de marché ne bénéficient plus de la même efficacité et ne peuvent plus être pensés comme auparavant. Le Commissaire souhaite ainsi les rendre plus flexibles et réfléchit à la mise en œuvre de systèmes de déclenchement plus ciblés. Dacian Ciolos souhaite également faire partager la responsabilité de la gestion des marchés entre l'Etat et les organisations professionnelles. Le soutien aux organisations de producteurs sera renforcé dans le second pilier et le rôle des interprofessions sur certains outils de marché est à l'étude. En outre, la limite imposée par la boîte verte de l'OMC ne peut pas être dépassée concernant les outils d'assu-



rances récoltes, au risque de se voir exposés à des attaques de nos partenaires.

Enfin, le Commissaire a fait part de sa méfiance sur le principe de flexibilité des aides en fonction des prix, principalement pour des raisons de pression budgétaire. Il serait selon lui préférable de consolider le budget du premier pilier, car la flexibilité risquerait de s'appliquer uniquement vers le bas.

Le verdissement de la PAC

Pour le Commissaire européen, les efforts fournis par les agriculteurs en matière environnementale manquent de visibilité, raison pour laquelle l'agriculture est si régulièrement attaquée par le grand public. Les propositions de verdissement ont donc pour objectif de mettre en avant la valeur ajoutée européenne apportée par les aides directes versées aux producteurs. Pour le Commissaire, les mesures proposées doivent être simples et sans contraintes trop fortes, ce qui répond aux demandes des Chambres d'agriculture : diversité des assolements, maintien des pâturages permanents... Le Commissaire a notamment précisé qu'il ne s'agissait pas de figer les surfaces de prairies mais d'éviter les excès liés au retournement des terres. La « contrôlabilité » et la simplification du dispositif seront également des critères de définition des futures mesures de verdissement, souvent mis en avant dans les négociations avec le Commissaire à l'Environnement.

Le verdissement est par ailleurs destiné à réduire la pression budgétaire du 1^{er} pilier.

Politique de développement rural : les propositions des Chambres entendues

Les propositions des Chambres d'agriculture sur les filières territorialisées et l'appui à l'innovation ont trouvé un écho

très favorable auprès de la Commission. Dacian Ciolos est convaincu qu'une marge de progrès importante existe pour développer les filières locales. L'innovation figurera également comme l'un des points majeurs du second pilier. Celui-ci prévoira le renforcement de la mise en réseau entre les services de conseil, la recherche et les groupements de producteurs. Le conseil agricole sera élargi à d'autres domaines, telles l'économie, la gestion des ressources naturelles ou l'énergie. Les Etats membres seront fortement incités à inclure ce « paquet innovation » dans leurs programmes, grâce à un niveau important de cofinancement.

L'architecture du second pilier sera modifiée et ne sera plus basée sur les trois axes actuellement en vigueur. Les Etats membres auront ainsi à choisir entre des paquets de mesures, tels l'installation, l'innovation, les petites exploitations, les circuits courts, les organisations de producteurs, la modernisation, la diversification... Ces paquets regrouperont diverses mesures dans un objectif de cohérence.

De plus le Commissaire considère qu'une meilleure coordination entre les Fonds du FEADER⁽¹⁾ et du FEDER/FSE⁽²⁾ sera assurée grâce à un système de contrats de partenariats négociés dans chaque Etat membre. Ces contrats préciseront comment les différents fonds sont utilisés et définiront leur délimitation. Les règles de fonctionnement seront également harmonisées, ce qui répond aussi à une demande des Chambres d'agriculture.

Viticulture, aides couplées, zones défavorisées

Le Commissaire a renvoyé la question sur l'avenir des droits de plantation en viticulture au Conseil des Ministres, dans la mesure où la décision de les supprimer a été votée par les Etats membres lors du Bilan de Santé. En revanche un rapport

sera débattu en 2012 et permettra de faire le point sur la situation.

Dacian CIOLOS a également rappelé que la suppression de certaines aides couplées avait été actée lors du Bilan de santé et qu'il était ainsi difficile pour la Commission de revenir sur ces décisions. Il a par ailleurs manifesté l'intention de soutenir la production de protéagineux dans les régions où cela est nécessaire.

Le Commissaire considère que les critères proposés par la Commission sur les zones défavorisées laissent une certaine marge de manœuvre à des pays comme la France, d'autres pays se trouvant bien plus affectés par la révision du zonage.

Un écho positif aux propositions des Chambres

Dans le contexte des discussions sur le futur cadre financier européen et à plusieurs mois des propositions sur la PAC, cette séance de travail a permis de clarifier l'approche du Commissaire à l'agriculture sur différents sujets et de mieux comprendre sa stratégie. Dans certains domaines, les propositions des Chambres d'agriculture défendues durant ces derniers mois semblent avoir trouvé un écho positif à la Commission.

Alexandre MARTIN
*Chambres d'agriculture France
Pôle Europe et Action internationale*

1. Fonds européen agricole pour le développement rural

2. Fonds européen de développement régional/ Fonds social européen